

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 17 février 2011, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 7 du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) :

Ordonnance relative au « Défilé de la Saint-Patrick » (20)

L'objet de cette ordonnance est de permettre le traçage d'une ligne verte sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et le square Phillips, du 14 au 21 mars 2011.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 4 mars 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon